

AVIS PUBLIC

À TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE
Conformément aux Règlements numéros 0663-2016 et 0664-2016

Prenez avis que le 1^{er} décembre 2025, à compter de 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, à l'hôtel de ville, située au 87, rue Principale à Granby, se tiendra une séance du conseil municipal de la Ville de Granby et au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement aux demandes de dérogation mineure suivantes :

1.	Nom du propriétaire :	9541-3860 QUEBEC INC.
(2025-80211)	Numéros de cadastre :	1 141 219 CQ
	Adresse civique :	209, rue Avery
	Nature et effets de la demande :	La demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction de ce projet sur un terrain dont la superficie totale est de 2 343 mètres carrés, soit une moyenne de 123 mètres carrés par logement, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0664-2016 de lotissement, les normes minimales requises sont de 125 mètres carrés par logement. Le tout en référence au plan projet d'implantation, préparé par M. Alexandre Ouellet, arpenteur-géomètre, sous le numéro 3170 de ses minutes et GBY10104337-3 de son dossier, en date du 28 octobre 2025.

2.	Nom du propriétaire :	NTIBAZIYAREMYE SIMON
(2025-80223)	Numéros de cadastre :	1 400 622 CQ
	Adresse civique :	405-409, rue Saint-Vincent
	Nature et effets de la demande :	La demande de dérogation mineure vise autoriser un terrain destiné à une habitation multifamiliale de quatre (4) logements d'une superficie de terrain de 464,5 mètres carrés, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0664-2016 de lotissement, la norme est établie à 840 mètres carrés. La demande de dérogation mineure vise également à autoriser un terrain destiné à une habitation multifamiliale de quatre (4) logements d'une largeur de 15,24 mètres, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0664-2016 de lotissement, la norme est établie à 21 mètres. Finalement, la demande de dérogation mineure vise à autoriser un terrain destiné à une habitation multifamiliale de quatre (4) logements d'une profondeur de 30,48 mètres, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0664-2016 de lotissement, la norme est établie à 32 mètres. Le tout en référence au plan montrant préparé par M. Alexandre Ouellet, arpenteur-géomètre, sous le numéro 914 de ses minutes, dossier de référence GBY10101409-2, en date du 27 février 2023.

3.	Nom du propriétaire :	NOVECO IMMOBILIER INC.
(2025-80234)	Numéros de cadastre :	6 647 186 CQ
	Adresse civique :	296-302, rue A.-Janssen
	Nature et effets de la demande :	La demande de dérogation mineure vise à autoriser l'implantation d'un bâtiment principal jusqu'à 4,74 mètres de la ligne arrière, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme est établie à 9 mètres. Le tout en référence au plan projet d'implantation, préparé par M. Philippe Lalonde, arpenteur- géomètre, sous le numéro 2893 de ses minutes et 250528 de son dossier, en date du 24 octobre 2025.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les Services juridiques au 450 776-8277 pendant les heures régulières d'ouverture de nos bureaux.

Donné à Granby, ce 14 novembre 2025.

La greffière adjointe,

M^e Sabrina Béland

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 14 novembre 2025, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 14 novembre 2025.

La greffière adjointe,

M^e Sabrina Béland